

Note 15. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de crédit de soutien émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

En 2006, la société a mis en place un nouveau régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des salariés. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce nouveau régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations déterminées existants. Les nouveaux salariés ne pourront participer qu'au nouveau régime de retraite national à cotisations déterminées.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoyant des prestations pour soins de santé proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») doivent être établies au 31 décembre 2006 pour tous les régimes, sauf pour ce qui est de deux régimes pour lesquels cette évaluation a été effectuée le 31 décembre 2004. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, la prochaine évaluation de la capitalisation requise pour les régimes susmentionnés sera établie au plus tard les 31 décembre 2009 et 2007, respectivement.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2006, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées sans capitalisation et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 166 \$ (134 \$ en 2005). La société a comptabilisé une charge de 36 \$ relativement à une cotisation non récurrente versée à un régime de retraite interentreprises (se reporter à la note 6).

En 2007, la société prévoit verser des cotisations d'environ 75 \$ aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation. Ce montant estimatif pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2007, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations directes aux prestataires des régimes de retraite à prestations déterminées sans capitalisation et des autres régimes sans capitalisation.

Situation des régimes de retraite et des autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2006			2005		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	944 \$	42 \$	986 \$	838 \$	35 \$	873 \$
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	74	(1)	73	98	2	100
Cotisations de l'employeur	90	21	111	61	22	83
Cotisations des salariés	2	—	2	2	—	2
Prestations versées	(58)	(18)	(76)	(53)	(17)	(70)
Autres	—	—	—	(2)	—	(2)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 052 \$	44 \$	1 096 \$	944 \$	42 \$	986 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 155 \$	243 \$	1 398 \$	937 \$	181 \$	1 118 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	50	9	59	37	4	41
Intérêts débiteurs	62	13	75	60	11	71
Prestations versées	(58)	(18)	(76)	(53)	(17)	(70)
Perte actuarielle	55	61	116	173	64	237
Coûts des services passés	—	—	—	—	2	2
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ²⁾	—	—	—	9	—	9
Gains sur compression ³⁾	—	—	—	(6)	(2)	(8)
Autres	(2)	—	(2)	(2)	—	(2)
Solde à la fin de l'exercice	1 262 \$	308 \$	1 570 \$	1 155 \$	243 \$	1 398 \$
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes						
Fraction non amortie des coûts des services passés	5	(7)	(2)	6	(7)	(1)
Perte actuarielle nette non amortie	313	172	485	271	128	399
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	108 \$	(99)\$	9 \$	66 \$	(80)\$	(14)\$
Comptabilisé comme suit dans les bilans consolidés						
Autres actifs (note 14)	145 \$	37 \$	182 \$	102 \$	37 \$	139 \$
Autres passifs (note 17)	(37)	(136)	(173)	(36)	(117)	(153)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	108 \$	(99)\$	9 \$	66 \$	(80)\$	(14)\$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi résultent du plan de restructuration de 2005 des activités du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été constatées dans les charges de restructuration et autres charges en 2005 (se reporter à la note 4).

3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le plan de restructuration de 2005 du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale a eu une incidence ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2005, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2005 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	1 052 \$	44 \$	944 \$	— \$
Obligations au titre des prestations constituées	1 262	308	1 155	202
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	210 \$	264 \$	211 \$	202 \$

Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes étaient détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	63 %	— %	64 %	— %
Titres de créance	36 %	93 %	34 %	99 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	7 %	2 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société, d'une juste valeur respective de 3 \$ (4 \$ en 2005) au 30 septembre 2006. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par Weston ou Loblaw.

Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	48 \$	9 \$	35 \$	4 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	62	13	60	11
(Rendement réel) perte réelle des actifs des régimes	(74)	1	(98)	(2)
Perte actuarielle	55	61	173	64
Coûts des services passés	—	—	—	2
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ¹⁾	—	—	9	—
Coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	91	84	179	79
(Insuffisance) excédent du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	(1)	(4)	30	—
Insuffisance de la perte actuarielle nette amortie sur la perte actuarielle réelle liée aux obligations au titre des prestations constituées	(43)	(40)	(170)	(59)
(Excédent) insuffisance de la fraction non amortie des coûts des services passés sur les coûts réels des services passés	1	—	—	(2)
Coût net des régimes à prestations déterminées	48	40	39	18
Coût des régimes à cotisations déterminées	6	—	6	—
Coût des régimes de retraite interentreprises ²⁾	85	—	45	—
Coût net des régimes	139 \$	40 \$	90 \$	18 \$
Comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme suit :				
Coût des régimes de retraite et des autres régimes	139 \$	40 \$	81 \$	18 \$
Charges de restructuration et autres charges ¹⁾	—	—	9	—
Coût net des régimes	139 \$	40 \$	90 \$	18 \$

1) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi découlent du plan de 2005 visant à restructurer le réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été comptabilisées dans les charges de restructuration et autres charges en 2005. Se reporter à la note 4.

2) Comprend pour 2006 un montant de 36 \$ relatif à une cotisation non récurrente versée à un régime de retraite interentreprises (se reporter à la note 6).

Hypothèses relatives aux régimes

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées était la suivante :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %	5,25 %	5,2 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation ¹⁾	5,25 %	5,2 %	6,25 %	6,1 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	5,0 %	8,0 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés par le plan de restructuration de 2005 du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2005, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2005 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Le taux de croissance du coût des soins de santé, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés à d'autres régimes d'avantages sociaux, est évalué à 10,0 % (10,0 % en 2005) et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2014 (5,0 % d'ici 2013 en 2005) et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2006 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations de plusieurs hypothèses clés simultanément. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ¹⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ¹⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		8,0 %		5,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	(9)\$	s.o.	– \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	9 \$	s.o.	– \$
Taux d'actualisation	5,0 %	5,25 %	5,0 %	5,2 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(173)\$	(10)\$	(38)\$	(2)\$
d'une diminution de 1 %	201 \$	10 \$	45 \$	2 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ²⁾			10,0 %	10,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	35 \$	4 \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(30)\$	(3)\$

s.o. – sans objet

1) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.

2) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2014 en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.